

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT D'EVRY
COMMUNE DE CHAMPCUEIL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

**ARRETE DU MAIRE
STATIONNEMENT INTERDIT
Rue des Dames Blanches
Du 10 Janvier au 11 Février 2022**

Le maire de la commune de Champcueil, (Essonne)

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la route ,
Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,
Considérant **la déviation mise en place rue des Dames Blanches suite aux travaux d'aménagement de la rue de Nainville**, qui auront lieu entre le 10 Janvier et le 11 Février 2022,
Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours,
Vu l'intérêt général,

ARRETE :

Article 1 :

Le **stationnement des véhicules sera interdit** sur la voie suivante : **rue des Dames Blanches** et ce du **10 Janvier au 11 Février 2022**.

Article 2 : La signalisation de restriction et/ou de déviation le cas échéant sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire.
La signalisation sera mise en place par les services techniques de la commune.

Article 3 :

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Madame Le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Mr le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Ballancourt-sur-Essonne.

Fait à CHAMPCUEIL, le 02 Novembre 2021

Le MAIRE,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter du présent affichage, le 02 Novembre 2021

Le Maire,

Sandrine Jacquet

